

**ARRÊTÉ DU MAIRE
AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

Référence : 250618.1 POL-ODP

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code de commerce ;

VU la demande émise par Madame Linda LAVERGNE qui sollicite l'autorisation d'occuper, de manière exceptionnelle, le domaine public le samedi 21 juin 2025 afin d'organiser la « fête des voisins » du quartier ;

VU l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Linda LAVERGNE, ci-après dénommée « la permissionnaire », est autorisée à occuper exceptionnellement le passage de l'Escat aux abords de l'ère de jeux pour enfants, du samedi 21 juin 2025 à partir de 19h30 jusqu'au dimanche 22 juin 2025 à 02h00

Article 2 : Il incombe à la permissionnaire de sécuriser la zone.

Article 3 : La permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation.

La remise des lieux dans leur état initial y compris le nettoyage et notamment le **ramassage des mégots de cigarettes**, sont à la charge de la permissionnaire.

En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de la permissionnaire.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est faite à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lèguevin.

Fait à Brax, le 18 juin 2025

**Le Maire,
Thierry ZANATTA**